

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 22 août. — M. Van de Weyer a eu mercredi 20 une audience du roi d'Angleterre, pour prendre congé de S. M.

— Il n'est plus possible, dit le *Sun*, de garder le silence sur les progrès effrayants que le choléra a faits à Dublin. Aujourd'hui, on a annoncé 158 cas nouveaux; en ce moment, on fait de très-grands préparatifs à l'hôpital métropolitain pour les cholériques dans Grange-Gorman-Lane. M. William Gossette vient d'envoyer 500 liv. st., comme avances du gouvernement pour les premières dépenses, jusqu'à ce que l'on ait établi un fonds régulier pour faire face aux dépenses de tous les jours. Des nouvelles de Castlebar, dans le comté de Mayo, parlent de la rapidité avec laquelle les malades sont enlevés, au grand étonnement de tout le monde.

— Le *Morning-Post* publie la lettre qui suit de Lisbonne, 9 août :

« Un courrier de Madrid est arrivé ici le 31 juillet; il était porteur du traité d'alliance offensive et défensive conclu entre l'Espagne et le Portugal dans les mêmes termes que le traité conclu par les libéraux des deux pays en 1820, pour s'assurer un appui mutuel. Ce traité fut en vigueur jusqu'à l'époque où Ferdinand VII entra à Madrid et où les cortès de Lisbonne furent dissoutes. Ce traité avait été négocié par Pando, ambassadeur alors dans cette capitale. Sarmiento, envoyé actuel à Madrid, a été chargé de renouveler le traité, et l'on croit que les ratifications s'échangent dans ce moment. Le même courrier apportait, dit-on, une lettre pressante qui requiert la marche immédiate du contingent portugais au secours de la régente. La demande est appuyée par des notes des ambassadeurs de France et d'Angleterre à Madrid. A l'arrivée du courrier, les envoyés de France et d'Angleterre ont demandé une conférence à Silva Carvalho. Les deux envoyés paraissent prendre un vif intérêt à cette affaire, et semblent désirer vivement que le Portugal rende maintenant à l'Espagne le service que Rôil a rendu à don Pedro. Aussitôt après cette conférence, on a demandé au bureau de la guerre le tableau des forces effectives.

« Il paraît, d'après ce tableau, que les troupes de ligne s'élèvent à 13,000 hommes, et qu'en comptant les bataillons mobiles créés par don Pedro, l'effectif peut aller à 40,000 hommes. On a donné l'ordre de recruter et l'on doit réorganiser le 5^e régiment de cavalerie; les congés ont été suspendus, et l'on demande les officiers miguélistes de bonne volonté. Au moyen de l'organisation de la garde nationale que l'on active le plus possible, on pourra trouver une force disponible de 4 à 5000 hommes comme contingent au service de l'Espagne; mais l'argent manque pour les payer, et les deux pays sont peu en état de fournir la solde. D'autres conférences se sont succédées sur le même sujet, mais rien encore n'est décidé. Trois corvettes ont appareillé, et l'on dit qu'elles sont parties pour la côte du nord de l'Espagne. »

FRANCE.

Paris, le 24 août. — On lit dans le *Journal de Paris* :

« Le temps n'a permis aujourd'hui de recevoir aucune dépêche télégraphique. La seule nouvelle qui soit parvenue est que le choléra a éclaté à Saragosse, où il s'est déclaré avec une assez grande intensité, la sagesse des mesures prises par l'administration a prévenu tout désordre; la tranquillité n'a pas été troublée un moment. »

On lit dans une lettre de Vienne, publiée par la *Gazette d'Ausbourg* :

« Si don Carlos entre à Madrid, les suites de cet événement sont dignes d'être pesées sérieusement; car enfin il est plus facile de prononcer le mot d'intervention que de l'exécuter. Le passage des Pyrénées pourrait n'être pas aussi facile que celui de la frontière de Belgique. L'Orient a beaucoup perdu de son intérêt depuis que les affaires d'Espagne fixent l'attention publique. »

Le *Journal des Débats* dit en note : « Il serait aussi beaucoup plus facile de parler contre que de l'empêcher. »

La hausse des coupons cortès a été produite par les achats considérables; on assure qu'une seule maison d'Amsterdam a acheté pour un million de coupons. Des nouvelles de Madrid portent que d'après le projet financier de l'Espagne, on paierait les coupons intégralement pour indemniser les porteurs de ces fonds qui ont été privés depuis tant d'années de leurs revenus, tandis que l'on a payé jusqu'à ce jour les intérêts d'un emprunt non consenti par la nation (les perpétuelles).

Le 3 p. c. s'est fait à Tortoni à 74 85.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui une ordonnance, datée du 22 août, qui porte ce qui suit :

« Le minimum du poids que chaque paquet de coton filé devra avoir pour être admissible au droit fixé par notre ordonnance du 2 juin dernier, est réduit à deux livres anglaises.

« Les paquets de coton filé présentés à l'acquiescement seront dépouillés de leur première enveloppe. Sur les deux feuilles de carton mince qui forment la seconde, la douane placera une corde en croix, dont les deux bouts effilés seront ramenés sur un des larges côtés du paquet, et recouverts par une vignette de papier très-fin, collée à la colle-forte dans toute sa longueur. Cette vignette, détachée d'un livre à souche, sera frappée d'un timbre sec. »

— M. le prince de Talleyrand est arrivé hier matin à Paris.

— L'ordre de M. Thiers, relativement à M^{me} Zamalacareguy sera parvenue trop tard à Bayonne pour que cette dame ait pu profiter de la liberté qui lui était donnée de retourner en Espagne. Elle est arrivée à Bordeaux le 18; M^{me} Zamalacareguy a voyagé dans la voiture de M^{me} la marquise de Valdespina et en compagnie de cette dame.

— Le ministre de l'intérieur a mis sous les yeux du roi un rapport dans lequel il propose de réunir tous les éléments d'une loi sur les communications vicinales. Les préfets s'occuperont à les rechercher chacun dans son département; ils feront connaître les besoins, les moyens, les habitudes de leurs localités, l'opinion du conseil général du département et leur opinion personnelle. Une commission composée de propriétaires, d'agriculteurs, d'administrateurs, d'ingénieurs choisis, autant que possible, dans les deux chambres, devra ensuite réunir tous les éléments de ce grand travail, les examiner et prononcer sur le meilleur système à adopter. Une loi, conséquence de ce travail, sera soumise au roi et présentée aux chambres dans la prochaine session. Le roi a adopté ce plan de travail.

— M. Ravez, ancien président de la chambre des députés sous la restauration, est parti pour Prague.

— M. Dupin est parti pour aller visiter le camp de Compiègne, sur l'invitation dont l'a honoré le duc d'Orléans.

— La santé de M. le maréchal Gérard continue à s'améliorer. Elle lui permet de suivre sans relâche les travaux de la guerre qu'il n'a pas discontinués un seul jour.

— L'ancien chef de la brigade de sûreté, le fameux Vidoc, qui a découvert et souvent prévenu tant de vols, et livré tant de voleurs à la justice, vient de se laisser voler lui-même. Depuis dix-huit mois environ qu'il n'est plus attaché à la préfecture, il avait établi rue Cloche-Perche une sorte d'agence d'affaires ou de police privée, ayant pour objet spécial, soit de procurer aux particuliers des renseignements sur des individus suspects, soit de rechercher les auteurs des soustractions ou escroqueries commises au préjudice de ses clients.

Les employés de cette agence d'une nouvelle espèce sont la plupart d'anciens agents de la brigade de sûreté ou des réclusionnaires libérés, initiés aux ruses et aux habitudes des voleurs. L'un d'eux a disparu, il y a quelques jours, emportant plusieurs sommes dont le recouvrement lui avait été confié; et le sieur Vidoc, après l'avoir inutilement recherché, est allé, comme un simple particulier, faire sa déclaration au commissaire de police du quartier qu'il habite.

— Paris verse en ce moment sur les départements une prodigieuse quantité de chasseurs. Diligences et malle-postes sont encombrées de voyageurs en costume de chasse, avec fusils, chiens et carnassières; c'est une véritable épidémie. Si tous ces chasseurs visaient juste, il y aurait à craindre une destruction complète du gibier.

— Un journal qui ne vivait autrefois que de calomnies et de personnalités reprend enfin ses habitudes. Chacun a nommé la *Tribune*. C'est aujourd'hui M. Thiers qui est le point de mire de ses attaques. Il y en a qui expliquent le crédit et l'influence de ce ministre par son immense talent. C'est une erreur. La *Tribune* seale a la clef de cette grande fortune. M. Thiers doit son portefeuille à M. de Talleyrand, et savez vous pourquoi? je vous le donne en cent. Il y a tout bonnement entre le prince de Bénévent et l'ex-rédacteur du *National* un mystère de filiation qui était resté jusqu'à présent inconnu. Réchauffé du Barbier de Séville et du docteur Bartholo.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 25 AOUT.

Voici la réponse que fait le *Moniteur* à un article dans lequel l'*Industrie* avait attaqué avec violence un des derniers actes de M. Rogier :

« Un article inséré dans le journal l'*Industrie*, imprimé à Liège le 22 août dernier, n^o 199, contient une critique plus acerbe que judicieuse de l'exemption des droits de douanes appliquée à des modèles en fer que le gouvernement a fait importer en Belgique pour servir de types aux matériaux de l'espèce qui doivent être confectionnés dans les pays pour la construction des chemins de fer.

« Si, chaque fois que quelque désœuvré se plaît à exciter la curiosité publique par des attaques que les journaux accueillent souvent avec trop de facilité, il devait en résulter pour le gouvernement l'obligation de les réfuter, ce serait presque toujours pour lui une tâche aussi fastidieuse que peu propre à intéresser la généralité des lecteurs de journaux, auxquels cette polémique procurerait peu d'agrément.

« Si l'auteur de l'article s'était donné le soin d'examiner les faits avant de les juger, il se serait épargné la peine qu'il a prise de les critiquer, et le désappointement de s'être trompé.

« Le gouvernement a mieux à faire que de réfuter des insinuations dont la forme indique assez le but.

« L'intérêt d'un gouvernement constitutionnel, qui n'est et ne peut être autre que celui de la nation le place sous ce rapport au-dessus des petites injures dans lesquelles se complait l'auteur de l'article. Mais afin de dissiper les inquiétudes qu'il aurait pu donner à des industriels sur la nature de

l'exemption à laquelle il a fait allusion, il suffit de quelques observations pour rétablir les faits dans leur plus simple position.

Il a toujours été admis en droit public que le gouvernement ne peut se devoir payer des droits à lui-même sur des objets importés pour son compte et pour le service du pays, puisque c'est faire sortir du trésor un paiement qui doit y rentrer sans autre résultat que celui d'occasionner inutilement des frais de perception. D'une autre part, la loi du 22 février dernier, n° 127, exempte formellement des droits de douanes les machines, mécaniques et ustensiles importés dans le pays pour y servir de modèles ou pour y établir une nouvelle industrie. Toute la question se réduisait donc à savoir si les objets auxquels l'exemption a été appliquée, étaient pour le compte du gouvernement et réellement destinés à servir de modèles; c'est ce qu'établit une correspondance entre MM. les ministres de l'intérieur et des finances.

Le premier annonçait, le 25 juin dernier, que le gouvernement avait fait venir d'Angleterre pour son compte, et pour servir de modèles, des roues, plaques, boîtes et rail-ways, dont il demandait exemption des droits, en indiquant l'arrivage prochain de ces échantillons à Anvers. L'autorisation de cette exemption fut envoyée à Anvers, mais le commissionnaire chargé du transport, usant de la faculté que lui laissait l'arrêté du 7 septembre 1832, et préférant se diriger directement sur Bruxelles, y arriva sans avoir réclamé cette exemption.

Les ingénieurs, ne pouvant l'obtenir à Bruxelles, informèrent, le 11 août, le ministre de cette circonstance, afin que l'exemption fut rendue applicable en cette ville, ce qui fut consenti avec abrogation de l'autorisation précédente envoyée à Anvers.

Ce fut l'occasion du léger retard qui mit un instant obstacle au déchargement. Enfin, le 13 août, M. le ministre de l'intérieur réclama une nouvelle exemption pour des objets modèles, laquelle lui fut accordée le 16 du même mois, en lui rappelant que l'exemption ne pouvait être appliquée qu'aux seuls objets modèles, acquis pour le compte du gouvernement, et nullement à ceux que feraient arriver des entrepreneurs.

C'est en effet à ce seul titre que les exemptions furent accordées, et sous cette dénomination très-expresse que M. le ministre de l'intérieur en fit la demande.

Est-ce un mal ou un bien qu'il faille chercher dans un pays voisin les modèles de constructions auxquelles l'expérience a apporté le plus haut degré de perfection connue? Cette question ne saurait être l'objet d'une discussion, et le bien du pays exige que l'on se procure les moyens de perfectionnements où ils se présentent avec le plus d'avantages.

Des adjudications publiques ont déjà assuré à l'industrie belge la fourniture d'immenses quantités de matériaux et de produits de nos forgeries pour la vaste construction des chemins de fer; les nombreuses usines qui doivent confectionner des objets de toute espèce ne peuvent leur procurer l'homogénéité et l'uniformité requises qu'au moyen de modèles à fournir et même à établir par le gouvernement: ce serait une double anomalie que d'assujétir à des droits des modèles de l'espèce, et d'en faire supporter la charge par le trésor public au profit de lui-même. Ce serait un contre-sens trop absurde pour qu'on puisse en justifier la supposition.

Si des entrepreneurs voulaient importer des matériaux pour leur compte, ils ne jouiraient point de l'exception que le gouvernement a fait appliquer aux seuls modèles acquis pour compte de l'état.

Le *Moniteur* publie ce matin la fin de l'état-général des personnes qui ont fait la déclaration prescrite par l'art. 133 de la constitution; elles sont au nombre de 702 réparties comme suit: province d'Anvers, 161; Brabant, 170; Flandre occidentale, 86; Flandre orientale, 28; Hainaut, 64; Liège, 94; Limbourg, 44; Luxembourg, 33; Namur, 22.

Hier soir, au Lloyd, on a fait les belges à 97 7/8, et les perpétuelles 38 1/4 A au comptant, 38 1/4 fin courant. (Ind.)

LIEGE. LE 26 AOUT.

LE NOUVEAU MINISTÈRE ET L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nous avons fait observer, dans un de nos précédents articles sur le ministère actuel, la singulière et gênante position où se trouvaient la plupart des organes de la presse périodique. Le ministère n'ayant encore produit aucun fait qui pût déposer de ses intentions en manifestant un système quelconque, les journaux gardent cette réserve un peu embarrassée, qui n'est qu'un *ni oui ni non* provisoire. Nous disons provisoire parce qu'il n'est pas possible qu'une neutralité de ce genre puisse se prolonger. Les feuilles politiques ont de leur nature une impatience d'exigences qui ne permet que des retards d'une courte durée et ne souffre pas aisément que l'on substitue des apaisemens de mots aux concessions de choses que les partis réclament et qu'ils espèrent.

Le moment n'est pas éloigné, croyons-nous, où le ministère sera unanimement sommé de s'expliquer et d'agir.

Déjà l'on peut remarquer que des hommes qui avaient d'abord applaudi à la composition du cabinet se renferment aujourd'hui dans un silence qui n'est point rassurant pour ceux dont ils avaient salué l'avènement au pouvoir. On se rappelle que l'*Union* avait été de tous les journaux le seul qui se fût prononcé formellement en faveur de la combinaison ministérielle, et aujourd'hui l'*Union* se tait. D'où vient cela? Si nous ne nous trompons, c'est que l'*Union*, expression d'un parti, avait cru reconnaître dans les éléments de l'administration la suprématie établie de fait au profit de ses idées et de ses affections, et que, depuis, l'attitude passive, l'existence inerte du cabinet, le soin avec lequel il évite toute profession de foi lui font craindre sans doute que l'influence dont elle se promettait d'heureux résultats n'en soit réduite à une lutte intestine sans fruit et sans solution positive. De cette disposition un peu défiante à une hostilité sourde il n'y a qu'un pas, et pour peu que l'état actuel se prolonge, la distance sera franchie.

L'*Union*, et en parlant de l'*Union* nous entendons la fraction dont ce journal est l'organe, a des répugnances et des souvenirs qui ont pu se taire un jour, mais auxquels une réflexion plus calme et plus prévoyante aura sans doute rendu leur véritable caractère. Sans revenir sur la question extérieure, nous pouvons supposer que l'on a aperçu, l'étourdissement de la surprise une fois passé, les différents obstacles qui s'opposent à une fusion réelle, même sur les points d'administration intérieure. Vraisemblablement l'attention se sera portée sur les débats que doit soulever bientôt la loi sur l'instruction publique, et l'on se sera rappelé les séances parlementaires du mois de septembre 1833, à l'occasion du budget de l'intérieur, séances où sur les questions relatives à l'enseignement une scission si profonde se manifesta entre M. Ernst soutenu de MM. de Brouckere, Fallon, Jullien, et MM. Dubus, Dumortier, Legrelle, etc. On se sera rappelé les accusations qui furent réciproquement échangées, les principes opposés qui furent développés, et l'on aura dès lors prévu et redouté un choc nouveau, une mêlée analogue et peut-être plus vive et plus tumultueuse, en raison des antécédens même et de l'importance agrandie de la discussion. L'*Union* n'a pu oublier ce qu'elle écrivit à cette époque, elle sait fort bien de quelle manière elle qualifia les opinions de M. Ernst, et combien elle applaudit aux sorties impétueuses de M. Dumortier et à la déclaration très-peu conciliante de M. Dubus, qui s'exprimait ainsi, en répondant particulièrement à M. le ministre actuel de la justice:

« J'ai peine à me rendre raison des motifs qui ont pu faire changer si subitement les convictions de plusieurs membres, et les réunir tous pour attaquer ensemble et sans ménagement le rapport sur des dispositions qui avaient obtenu antérieurement et dans les sections tous leurs suffrages. Quels sont donc les motifs de cette conduite? Est-ce à la section centrale qu'on en veut? Je ne le crois pas. C'est encore moins, je pense, à son rapporteur. Voici le mot de cette énigme; il faut bien le révéler enfin. C'est à la liberté d'enseignement qu'on en veut; selon moi, cette liberté épouvante

certains esprits. Liberté, libre concurrence, ce ce qu'on doit vouloir d'après la constitution ce n'est pas ce que veulent les honorables membres du côté opposé. Ils veulent armer le gouvernement nement contre cette liberté et contre ses effets.

C'est dans cette situation qu'étaient respectivement placés, il y a moins d'un an, M. de Torenno avec ses amis, M. Ernst avec les siens. Nous le mandons encore, y aurait-il rien de surprenant l'*Union* d'une part, et le *Courrier belge* de l'autre venant à s'en souvenir, se laissaient entraîner quelques inquiétudes au sujet des discussions prochaines sur le projet de loi destiné à organiser l'instruction publique; et dès-lors avons-nous tort de présumer que des hostilités plus ou moins patentes pourraient bien être sur le point de se manifester.

NOUVELLES IMPORTANTES DE L'ESPAGNE

D'après des renseignements puisés aux sources plus sûres nous croyons pouvoir affirmer que le plan de Torenno sera adopté par les cortès et probablement modifié, mais en ce sens qu'au lieu de la moitié proposée par le ministère, ce sera 215 seulement de la dette que les cortès renouveau naîtront.

La personne qui nous transmet ces informations de Paris, sous la date du 23, ajoute:

Cette espèce de banqueroute est demandée l'opinion générale en Espagne, et plus les cortès réduiront, plus la mesure sera populaire. La dépréciation des fonds espagnols est extrême. Aujourd'hui les perpétuels sont tombés à 30, vraisemblablement ils descendront encore.

Une modification ministérielle en France changerait rien à la question financière en Espagne. Le gouvernement français, dès qu'il eut connaissance du plan de Torenno et avant qu'il fut présenté aux chambres avait fait à la cour de Madrid plus vives représentations sur ce projet de loi. Il n'a rien obtenu. Cette triste banqueroute est la nécessité imposée par la pénurie du trésor.

Rotschild perd, dit-on, des sommes énormes les millions, je ne les compte pas, de peur d'être taxé d'exagération.

Si vous ne comprenez pas comment Rodil pas encore chassé du sol espagnol par la pénurie du trésor de la reine Christine et l'impossibilité de payer la chétive armée de ce général, l'expliqueront.

Cette armée de Rodil, savez-vous, au reste combien d'hommes elle se monte? A quatre-vingt mille au plus.

Christine a demandé un corps de troupes alliées don Pedro; mais celui-ci, aussi pauvre que la reine des Espagnes et des Indes, ne peut le payer ses soldats, faute d'argent.

Le bruit a circulé en ville ces jours derniers que plusieurs membres du comité électoral de la Meuse avaient été députés vers M. Ernst, à l'effet d'obtenir des apaisemens ou des explications sur quelques uns des actes du nouveau ministre de la justice. Nous ne savons ce qu'il peut y avoir de vrai dans ce bruit. Voici toutefois l'appel que le comité central a fait publier hier, dans l'*Industrie* (1):

Le comité central aux électeurs libéraux.
« M. Ernst, appelé aux fonctions de ministre de la justice a cessé de faire partie de la chambre des représentants.

Le comité central vous engage à l'y renvoyer lui accordant cette fois encore vos suffrages.

Le comité n'ignore pas que quelques uns des membres de M. Ernst lui ont attiré d'assez mauvais procédés.

Il n'ignore pas non plus que cette candidature appuyée par le *Courrier de la Meuse*.

Mais, le comité croit que la réputation d'un homme qui a d'honorables antécédens ne doit pas dépendre de quelques faits isolés, et qu'il est avant de juger M. Ernst, attendre une série de plus significatifs.

Il est vrai que l'appui du *Courrier de la Meuse* serait de nature à jeter de la défaveur sur M.

(1) Cet appel a aussi été adressé au *Journal de la Meuse*, qui annonce qu'il le publiera aujourd'hui.

s'il l'avait accepté; mais rien ne prouve qu'il l'ait fait. Tout porte à croire, au contraire, que le parti dont ce journal est l'organe, cherche par une tactique adroite, à cacher son impopularité.

Electeurs, votez donc pour M. Ernst, ministre de la justice.

Le secrétaire,
AD. BAYET.

Le président,
LOUIS JAMME.

Il y a deux choses à remarquer dans cet appel du comité. D'abord la superbe avec laquelle il traite le *Courrier de la Meuse*, et le blâme jeté, paraît-il, sur le vote de M. Ernst en faveur de la loi contre les démonstrations orangistes, et le maintien des expulsions. Le comité n'a point imité en cela les apologistes *quand même* du nouveau ministre de la justice. On peut ne point partager les opinions du comité; mais il faut applaudir à sa franchise.

Par arrêté royal, en date du 22 août, sont institués: 1° Président du tribunal de commerce séant à Namur, le sieur Fouvent, négociant à Namur; 2° Juges au même tribunal, les sieurs Kegeljan et Dafer Stordeur, négociants à Namur; 3° Juges suppléants au même tribunal, les sieurs Gillain-Lefebvre et Hennin (Auguste), négociants à Namur.

— Le gouvernement a l'intention de s'occuper incessamment d'un projet de loi ayant pour objet de faire admettre à la pension les gardes civiques volontaires blessés, ainsi que les veuves; enfants ou parents de ceux qui ont été tués dans la campagne du mois d'août 1831, et auxquels les dispositions de l'arrêté du 16 novembre 1830 ne sont pas applicables.

(Feuille de Tournay.)

— Dans le but de réprimer les tentatives de désertion, M. le ministre de la guerre vient d'appeler l'attention des généraux, et particulièrement des commandans des troupes formant la ligne d'observation, sur la nécessité de donner des consignes sévères pour que tout militaire, éloigné de sa garnison ou de son cantonnement et trouvé en dehors des limites déterminées, soit arrêté, s'il ne justifie qu'il est en service ou en permission. Les commandans provinciaux, ainsi que le commandant de la gendarmerie nationale, ont été invités à redoubler d'activité dans l'exercice de leurs fonctions. Afin de contribuer à assurer l'efficacité qu'ils prescriront, les autorités locales ont été invitées, de leur côté, à prêter leur concours actif aux autorités militaires pour la répression de la désertion.

— Le 22 du courant, le nommé Pierre Louis Russon, ancien militaire pensionné, apercevant un enfant de 10 à 11 ans qui se noyait sous le Pont-des-Arches, à l'endroit dit *Gouffre-Stembier*, s'y est précipité et est parvenu à le retirer de l'eau au moment où il allait périr. Arrivé au bord, l'enfant ne donnait plus de signe de vie; heureusement M. le docteur Borguet est parvenu à le rapeler à la vie.

— On écrit de Philippeville, 22 août:

« Hier vers les six heures du matin, le bourgmestre de la commune de Jamiolle, canton de district de Philippeville, prévenu par la clameur publique que trois personnes de cette commune étaient mortes subitement dans la nuit, s'est transporté de suite sur les lieux où gisaient les cadavres de ces trois individus, qu'il reconnut pour être la femme Jados, François Jados père et leur fils âgé de 7 ans. Il résulte de la déclaration de l'officier de santé que ces trois malheureux qui étaient couchés dans un lit placé sur un caveau non recouvert et conséquemment très humide, s'étaient couverts, pour éviter l'humidité, d'une énorme paille de paille d'avoine, pesant environ 90 livres et qu'ils ont été étouffés par son poids. »

— Le *Morning-Post*, journal tory, annonce l'arrivée à Madrid du courrier porteur du traité d'alliance offensive et défensive entre l'Espagne et le Portugal. Il entre à ce sujet dans quelques détails curieux. (V. Londres.)

— Nous avons déjà fait connaître quelques traits de la polémique entre la *Gazette d'Augsbourg* et le *Journal des Débats*, au sujet des affaires d'Espagne. Cette dernière feuille répond aujourd'hui par un mot très vif et très péremptoire à quelques insinuations de la *Gazette Allemande*. (V. Paris.)

— L'extrait suivant d'un travail sur les opérations de M. Aguado peut donner une idée des bénéfices immenses faits par ce banquier sur les divers emprunts espagnols:

1° Les émissions d'effets effectués par M. Aguado (compris 158 millions de réaux émis par Guebhard) se sont élevés à 2,527,640,666 réaux vellons;

2° Il existait en circulation au 31 décembre dernier, 2,209,456,666 réaux,

3° Les commissions de frais prélevés par M. Aguado, sur les négociations, s'élevèrent à 111,268,380 réaux (fr. 27,807,095.)

Nota. Dans ce chiffre figurent pour commission de frais, 44,424,335 réaux vellons; soit en 111,106,083 fr. 94 c., pour la négociation du 3 p. c. et la conversion des cortès qu'il a opérée.

— Voici un exemple remarquable des efforts que l'on fait en France pour le développement de l'industrie. Trois prix de 19,000, 24,000 et 29,000 francs, sont offerts pour encourager la recherche de certains perfectionnements dans des procédés de teinture:

La société industrielle de Mulhouse vient de mettre au concours les prix suivans:

1° Trouver un moyen de fixer, par une seule teinture, toute la matière colorante de la garance, ou du moins, un tiers de plus qu'on n'en a obtenu jusqu'à présent par les procédés ordinaires de teinture, sur la toile de coton mordancée. Si les conditions du problème proposé sont compliquées et difficiles à réaliser, le prix offert répond à cette difficulté comme à l'importance de l'objet; ce prix est de 24,000 fr.

2° Un second prix de 19,000 francs est en outre proposé « pour trouver un rouge d'application de garance, dans lequel il n'entre d'autre matière colorante que la garance, ayant la même intensité, la même vivacité et solidité que les plus beaux rouges ou roses teints en garance pouvant s'imprimer au rouleau comme à la planche, sur toile de coton blanche, sans préparations préliminaires, et n'ayant besoin d'autres opérations, après l'impression, que le lavage à l'eau ou une exposition à la vapeur. Il devra résister à l'action du soleil, des chlorures alcalins, des savons, des acides, des alcalis, tout aussi bien que le rouge teint en garance. Cette couleur devra être susceptible de donner tous les degrés de nuances du rouge foncé au rose clair. Le prix de deux litres de cette couleur ne devra pas dépasser 10 fr.

3° Un prix de 29,000 fr. est offert « pour obtenir un réservoir de fonte motrice qui permette de retenir une partie de la puissance mécanique entièrement perdue, soit de l'eau, du vent, de la vapeur, ou de tout moteur, quel qu'il soit »

VARIÉTÉS. — LES FILETS D'ABORDAGE.

Par une sombre soirée de novembre 18... une belle canonnière du port de Cherbourg côtoyait silencieusement la pointe de Harleur, pour se rendre au mouillage du fort l'Empereur, et se tenir, la nuit, sous sa triple rangée de canons qui, dans ce temps-là, n'attendaient que le bote-feu pour mitrailler tout ce qui se trouvait sous leur portée.

La brise était si faible que la canonnière, avec toutes ses voiles étendues au frais, avait à peine un sillage de deux nœuds. J'ai dit que la nuit était noire. Un ciel lourd et brumeux ne laissait vaciller à travers son voile de nuages la clarté d'aucune étoile; le petit feu de la tour était le seul point qu'on distinguât dans cette atmosphère d'ombre, atmosphère sans horizon. C'était noir partout, hors la voilure régulièrement établie du brick, qui se dessinait faiblement comme un grand fantôme grisâtre dans les vapeurs de la nuit.

Bien que le courant, favorable dans ce moment, augmentât la route du navire, un jeune homme, monté sur l'affût d'un canon de douze, qu'il frappait violemment du pied, paraissait dans la plus grande impatience. La clarté blafarde de la lampe d'habitacle étendait parfois sur son visage quelques rayons incertains, et il était aisé de deviner, aux contractions des muscles et aux larges plis qui ridaient son front, que c'était supplice pour lui que ce retard qu'apportait la faiblesse du vent à la course de son navire.

Ce jeune marin était le capitaine de la canonnière. *Fresco san Antonio!* se prit-il à dire, suivant une de ces habitudes traditionnelles des marins, qui font quelquefois siffler le vent pour le faire venir.

Et après une pause:

« Lofez d'un quart, timonnier! » ajouta le jeune homme appuyé sur le bastingage, en regardant la voilure qui battait contre les mâts, et qu'un reflet de lumière, qui s'échappait par les caillbotis, espaces à jour ménagés dans la charpente des panneaux pour jeter de l'air et du jour dans l'entrepont, éclairait parfois de lucurs incertaines.

Puis, impatienté du bruit monotone des gercettes battant contre la toile, ou du frottement des mâts dans leurs chouquets au roulis du navire, l'officier abandonna sa place pour s'emparer d'une longue-vue placée près du timonnie. Après avoir promené ses regards dans chaque partie de la nuit, il descendit dans sa chambre avec tous les signes extérieurs de contrariété.

C'était un petit séjour charmant que la chambre d'arrière de la canonnière. Aucun des bâtimens qui stationnaient alors sur nos côtes n'eût pu offrir une cabine où le goût eût donné au luxe un aspect plus gracieux et pourtant plus sévère. Sur un lambris propre et recouvert d'un vernis luisant, se détachait, entre deux tableaux, ébauches de têtes de femmes gracieuses et mélancoliques, un faisceau d'armes riches et luisantes. Dans le fond, à l'arrière, était une petite grille en cuivre enlevée sans doute à quelque yack anglais, d'où se répandait une bonne chaleur de charbon de terre, et dont le feu brillant rougissait les ornemens dorés. Puis, d'un côté, un hamac en réseau, d'où tombait pendant un petit tapis de soie, bleue à rosaces. Sur un canapé qui occupait le côté opposé, se trouvait un frac d'uniforme, dont la brillante broderie d'or se découpait sur le fond écarlate du drap. Au milieu de cette petite chambre était un guéridon que recouvrait un tapis d'un vert sombre, orné aux quatre coins d'aigles brodées; le dessus était couvert par une grande carte et quelques instrumens de marine.

« Nous n'arriverons jamais! se dit le jeune enseigne, en se mettant sur le hamac qu'il balançait au roulis, en traînant sur le parquet sa jambe pendante. En vérité, c'est impatientant! Si le vent reste sud-est, l'amiral appareillera demain matin, et je n'atteindrai jamais la rade à temps! »

Se parlant ainsi, le marin laissa pencher en dehors du hamac sa jolie tête caractérisée, qu'ornait une épaisse chevelure brune. Puis, dirigeant ses regards sur l'un des deux portraits de femme, il parut se complaire dans cette contemplation. Mais bientôt ses yeux se fermèrent comme pour se plonger dans les souvenirs que ce tableau lui rappelait.

Dans ce moment, un jeune aspirant descendit précipitamment le rapide escalier de la petite chambre:

« Commandant, dit-il avec un voix perçante, on vient d'apercevoir dans le nord-ouest des éclairs qui pourraient bien être des amorces; le contre-maitre dit avoir entendu deux détonations. »

Le léger sourire qui, un instant auparavant, se dessinait sur la bouche de l'officier, s'effaça bientôt; en deux bonds il fut sur le pont.

« Attention, la vigie! s'écria-t-il. Timonnier, cachez la lumière de l'habitacle! »

Et bientôt, à l'aide d'une excellente longue-vue de nuit, il interrogea l'horizon dans la direction que lui désigna l'aspirant.

« Serait-ce une frégate anglaise? Y voyez-vous, monsieur? dit-il au chef de timonnerie, qui, monté sur les bastingages, prêtait une oreille attentive.

— Je ne vois rien, commandant; cependant je parierais ma ration de froitage contre un quart de vin avoir aussi entendu un coup de canon il y a un instant.

— A quelle distance, monsieur?

— Trois bons milles, commandant.

— Il fait presque calme; bientôt le courant va cesser de nous être favorable; disposez tout pour mouiller, » ajouta l'enseigne à l'aspirant.

Un instant après, toutes les voiles du brick étaient carguées et étouffées sur leurs vergues, et l'on entendit le frottement du câble qui courait dans l'écubier.

Il s'écoula plusieurs heures avant que la première inquiétude, occasionnée par la présence d'un gros navire de guerre, fût dissipée. Bientôt après, le contre-maitre envoya un long coup de sifflet, dont le son perçant fut en partie étouffé par sa main, qu'il mit au bout pour faire moins de bruit, et il donna l'ordre aux marins qui n'étaient point de quart de rejoindre leur hamac, et de se tenir prêts au moindre signal.

Avant de descendre chez lui, il vint idée au commandant de faire gréer les filets d'abordage. En moins d'une heure, la canonnière se trouva entourée de réseaux, qui s'élevaient jusqu'à la moitié de ses haubans.

Ces filets sont un appareil de défense dont les petits navires, en temps de guerre, s'entourent au mouillage pour se mettre à l'abri d'une surprise. Ils consistent en un réseau de mailles, de deux à trois pouces de diamètre, sont formés de cordages de la grosseur du petit doigt. Ces réseaux attachés au pourtour du bastingage, s'élevèrent à une hauteur de huit ou dix pieds, au moyen de drisses et de montans fixés au plat-bord. Le navire, ainsi protégé, se trouve enveloppé d'un treillis que l'on ne peut que lentement et difficilement franchir.

Le jeune officier eut soin, en faisant établir ces filets, qu'on laissât assez de mollesse dans leur tension, pour que, en cas d'attaque leurs filets pussent fuir sous le tranchant des cales, dont se munissaient toujours les péniches anglaises dans ces sortes d'expéditions.

Cette mesure de précaution une fois prise, il recommanda bien qu'on l'avertit au moindre sujet d'inquiétude, et descendit de nouveau dans sa chambre, où il se mit à consulter sa carte pour connaître l'heure au juste du renversement de la marée.

Depuis long-temps l'aspirant, debout dans les haubans, restait fixé dans la même position. Un long *chut* fut la réponse à une question que lui adressa le timonier de service, bientôt on crut distinguer un bruit sourd et régulier, comme celui d'un grand nombre de rames frappant l'eau avec ensemble. L'enseigne de vaisseau, promptement averti, vint joindre à son second; et, prêtant la plus muette attention dans le calme de la nuit, ils ne tardèrent pas à reconnaître que leurs prévisions étaient fondées par l'approche de plusieurs embarcations ramant avec précaution.

Assitôt l'ordre du branle-bas général est donné dans l'entrepont, et au milieu du plus profond silence, quarante

ans bien armés se joignent à leurs camarades. Le jeune commandant, dont le regard brille dans la nuit, parcourt en tous sens le pont du brick où les apprêts se font avec le plus grand ordre. En moins de dix minutes, trente hommes armés jusqu'aux dents, sont rangés de chaque bord des bastingages; d'autres veillent l'approche des embarcations, qui paraissent s'être arrêtées un moment. Tout est prêt: on attend l'ennemi, qui ne pense guère à la réception que lui préparent soixante vigoureux marins qu'il croyait égorgés endormis.

Quelques instans d'un silence plein de pressentimens de mort et de gloire laissent à chaque homme le tems de se reconnaître et de surveiller plus attentivement l'approche de l'ennemi. Bientôt les avirons frappent de nouveau la surface unie de la mer, et l'on voit se dessiner vaguement dans l'ombre de longues péniches toutes pavées de têtes d'hommes pressés les uns sur les autres. On en compte trois, quatre... et dans cet instant le disque de la lune, qui se montre à l'horizon incertain, en fait apercevoir une cinquième peu éloignée: encore quelques coups d'aviron, et elles sont toutes le long du bord.

Le plus grand silence continue à régner. Deux péniches accostent les premières, et de chacune d'elles se détachent 30 anglais, qui, le sabre à la main, cherchent à monter, et sont arrêtés sur les lisses par les filets d'abordage. C'est alors qu'un vigoureux coup de sifflet va retentir jusqu'aux nerfs de ceux qui croyaient conquérir une victoire facile: cent coups de pistolet renversent à l'eau les assiégeans; quelques-uns à moitié passés dans les intervalles des filets, sont massacrés dans cette position. La lune, qui monte, éclaire cette scène de carnage. Le jeune commandant vole partout avec l'ardeur de son métier et de son âge. Une des pirogues, qui n'avait point abordé, s'éloigne de toute la vitesse de ses avirons; une autre, qui cherche également à fuir, après s'être détachée de la canonnière, est vue par l'aspirant, qui pointe dessus un des pierriers continuellement chargés à mitraille, et avec la plus grande adresse y fait un ravage affreux. Le navire est entouré d'hommes à moitié noyés ou affaiblis par leurs blessures, qui implorent du secours. Le pont, les filets sont chargés de membres palpitans; et bientôt, après un quart-d'heure de combat, le jeune commandant de la canonnière est obligé d'envoyer un équipage français dans une des pirogues abandonnées, pour ramasser celui de l'embarcation que le paquet de mitraille faisait couler, malgré les efforts que déployaient les anglais pour fuir.

On aperçut dans la partie de l'horizon éclairée par la lune, une large voile appartenant à un navire de premier rang.

Une petite brise, qui s'éleva du nord, permit à la canonnière d'appareiller. Le lendemain, on vit entrer, par la passe du nord-ouest de la digue de Cherbourg, une canonnière, traînant à sa remorque trois péniches anglaises, qui mirent bientôt à terre 80 prisonniers.

Le changement de vent avait empêché l'amiral de partir.

(France Maritime.)

ETAT CIVIL DE LIEGE du 24 août.

Décès: 4 garçons, 2 filles, 1 femme, savoir: Catherine Dethier, âgée de 69 ans, ménagère, rue Terre-en-Bèche, veuve d'Antoine Michel.

Du 25. — Naissances: 2 garçons, 43 filles.

Décès: 7 garçons, 12 filles, 2 hommes, 3 femmes, savoir: Frédéric Joseph Bechet, âgé de 62 ans, porteur de lettres, rue Mississippi, époux de Magdalaine Delfosse. — Philippe Lambert Harzé, âgé de 34 ans, armurier, faubourg St-Laurent, époux de Marie Gertrude Noël. — Marie Catherine Joseph Denis, âgée de 50 ans, rue Vert-Bois, épouse de Jean François Gaillard. — Anne Joseph Decharneux, âgée de 34 ans, journalière, rue Roture, veuve de Gérard Jardon. — Marie Agnès Josephine Alexis, âgée de 34 ans, devant les Carmes, épouse de Jos. Maillieux.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J'ai l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien m'accorder ou me continuer leur confiance, que je suis devenu ACQUÉREUR DES VINS de feu la VEUVE WASSEIGE ma mère.

S'adresser au faubourg Ste. Marguerite, n° 67.

J. J. WASSEIGE. 429

POUDRE XYRIOPHILE.

L'inventeur de cette poudre d'une supériorité incontestable, supériorité reconnue par un grand nombre d'habitans de cette ville; ne s'est décidé à la mettre dans le commerce que par suite des vives instances qui lui ont été faites et après s'être assuré de l'insuffisance de celles connues sous les noms de s pâtes métalliques minérales, etc., etc.

Cette poudre présente un double résultat non obtenu jusqu'à ce jour; elle adoucit le tranchant du rasoir, en même temps qu'elle dispense à jamais de le faire repasser.

Dépôt chez GILLON-NOSSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32
Prix de la boîte: 1 fr. 50 cent. 495

MAGASIN PITTORESQUE.

Cet ouvrage parait par livraison de 8 pages, très-grand in-8 sur beau papier 52 LIVRAISONS PAR AN, un cahier de 4 la semaine par mois: 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artistes, et accompagnées du texte rédigé par une société des gens de lettres de tous les pays.

Par la grandeur du format et le genre de caractères employé pour le texte, chaque volume aura la valeur de 10 volumes in-8 ordinaires.

Prix: 5 fr. 20 c. par an, pris au bureau du Politique.

VENTE.

Judi, deux octobre 1834, à deux heures de relevée, M^e DELEXHY, notaire à la résidence de Liège, VENDRA aux enchères publiques, les OBJETS suivans qui se trouvent au couvent des ci-devant Augustins, quai d'Avroir, à Liège:

1^o Une MACHINE à moyenne pression, système de HALL, dont la chaudière et les tubes bouilleurs sont en tôles. Cette machine, qui n'a marché que pendant quelques mois, sera mise en mouvement la veille et le jour de la vente, à deux heures après midi.

2^o Quatre BALANCES-BASCULES avec lesquelles on peut peser 1000 à 1500 kilogrammes.

3^o Trois PRESSES TYPOGRAPHIQUES en fer.

4^o Des ENCLUMES des ÉTABLIS et OUTILS de MENUISIERS, une grande quantité de MODÈLES servant à la construction des machines à vapeur, des MODÈLES d'engrenages, etc., etc.

5^o Un MOUTON A BRISER des GUEUSES, une Grue, un Fléau de Balances avec plateaux, un grand nombre de POIDS en FONTE de 25 kilogrammes, de VIEILLES FERRAILLES, un TAS de VIEUX BOIS, un PUPITRE DE BUREAU.

Ces divers objets sont à voir tous les jours de neuf heures à midi, au Couvent des Augustins.

S'adresser audit notaire DELEXHY, pour connaître les conditions de la vente. 428

ON DEMANDE, pour la PENSTON DE BEAUREGARD, un PROFESSEUR pour les SCIENCES COMMERCIALES, et deux pour les LANGUES ANCIENNES. Ils devront avoir enseigné au moins trois ans, dans quelque établissement, et jouiront d'un traitement de 1500 à 2000 FRANCS. On est prié de se présenter avant le 15 septembre. 425

A LOUER, pour en jouir de suite, UNE MAISON composée de 2 corps de logis, REMISE, ECURIE, COUR et JARDIN, située à Liège, faubourg Ste-Marguerite, n° 485. S'y adresser pour voir la maison; et pour connaître les conditions, s'adresser rue St-Séverin, n° 666. 424

A LOUER, pour en jouir de suite, UNE MAISON avec REMISE, ECURIE, COUR et JARDIN, située à Liège, rue du Séminaire, n° 322. S'y adresser. 425

On fait savoir qu'en vertu de l'autorisation de M. le président du tribunal civil de première instance séant à Liège, en date du dix-neuf août 1834, dûment enregistré sur requête à lui présentée par une partie de parents habiles à se dire et porter héritiers de Vincent Demeuse, décédé le 42 dudit mois à Grivegnée près Liège, il sera procédé le vendredi 29 août 1834, à neuf heures du matin, à la maison mortuaire à Grivegnée, à la VENTE aux enchères des fruits et autres objets susceptibles de dépréciation et de détérioration dépendant de la succession, dont la désignation suit, savoir:

1^o Deux vaches de la plus belle espèce, l'une grasse, l'autre pleine, un cochon pouvant peser cent kilots.

2^o Des pommes et fruits pendants aux arbres de la prairie derrière la maison.

3^o De ceux d'une autre prairie, située en Jondry.

4^o Des pommes de terre et autres légumes croissans sur environ vingt perches de terre, située au Thier, derrière la maison susdite.

5^o Les pommes de terre et autres légumes croissans dans un jeune planté de houblons, situé audit lieu de Jondry, contenant environ huit perches.

6^o Les pommes de terre et autres légumes croissans sur environ quarante perches de terre, située audit lieu de Jondry, ils seront exposés en quatre différens lots.

7^o Idem sur 115 perches de terre environ, situées audit lieu du Thier, qui seront exposés en treize différens lots, chacun de huit perches environ.

8^o Du houblon croissant sur une houblonnière de 52 perches, située audit lieu de Jondry, l'exposition aura lieu en trois différens lots, chacun de quatorze perches ou quatre verges grandes.

9^o Idem sur 26 perches, au même lieu, en deux lots.

10^o Idem aussi en deux lots, situés au lieu dit à l'Eau, audit Jondry.

Le tout est situé dans ladite commune de Grivegnée. La vente s'en fera au comptant, aux clauses et conditions dont on peut prendre connaissance en l'étude de M^e BOULANGER, chargé de la vente.

Les amateurs peuvent dès à-présent visiter les lieux et s'assurer du bon état des objets de la vente. 415

VENTE D'UNE BONNE MAISON DE COMMERCE, avec grand jardin.

La vente, qui avait été fixée au 25 août 1834, de la maison, n° 54, au faubourg Ste-Marguerite, à Liège, n'ayant pas été convenue, est définitivement remise au jeudi, 14 septembre 1834, à deux heures de relevée, et s'opérera publiquement, par le ministère du notaire SERVAIS, en son étude, à Liège, place du Spectacle, n° 856.

A cette maison, assez spacieuse et avantageusement distribuée, se trouve joint un vaste jardin, traversé par un ruisseau, sur lequel est construit un belvédère, qui domine plusieurs autres propriétés.

L'acquéreur pourra retenir une forte partie du prix. 426

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

M^e RENOU, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 22 août, la MAISON, située à Liège, rue des Sœurs Grises, n° 407, a été ADJUGÉE moyennant 20,000 francs et qu'on peut dans la huitaine de la vente surenchérir d'un 20^e.

MONT-DE-PIÉTÉ.

Mardi 2 septembre et jours suivans, à deux heures précises, on VENDRA publiquement, dans une des salles de l'établissement (quai de la Batte, n° 112), les gages surannés acquis en juin 1833.

Le mont-de-piété prête pour les bijoux, la vaisselle et les objets d'or et d'argent à raison de 1/5 de leur valeur au poids et pour tous les autres effets, à raison de 2/3 de leur valeur.

En s'adressant directement à l'établissement, on ne paie 8 p. 0/0 d'intérêts sur une somme de 400 francs, et seulement 7 p. 0/0 lorsque le prêt excède 800 francs. L'emprunteur ne paie aucun autre frais à supporter. On peut traiter avec le directeur exclusivement, à son domicile à l'établissement.

Ceux qui se servent de l'intermédiaire des commissionnaires du Mont, sont prévenus que le salaire de ces agens est en rapport avec le service qu'ils rendent.

Pour un gage d'un franc, 2 cent. de port, 1 cent. de report, d'après le tarif suivant:

• 2	• 3	• 2
• 3	• 4	• 2
• 4	• 6	• 2
• 5	• 6	• 4
• 6	• 8	• 4
• 7	• 8	• 6
• 8	• 10	• 6

Idem 10 francs à 200 francs, 1 pour cent de port, 2 p. de report.

Sur l'excédant de 200 francs 1/2 p. 0/0 de port, 1/4 p. de report.

Lorsqu'un gage a séjourné trois mois dans les magasins, le prêteur a la faculté de le faire vendre.

Les frais de vente sont fixés à 5 p. 0/0.

Liège, le 25 août 1834.

Le directeur, Félix JEHOTTE.

UNE SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est.

COMMERCE.

Fonds anglais du 23 août. — Consol. 99 3/8 0/0. — Bourse d'Amsterdam, du 23 août. — Dette active, 51 1/2 0/0. Dito. 97 3/4 0 — Bill. de change, 21 1/2 1/6. — Oblig. de la Ville de Paris, 89 3/4 00/00. — Dito. 71 3/4 00/00. — Rente des Anns Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C^o, 102 1/2 0/0. — Dito de 1828, 102 1/4 000. — Insc. russes, 67 1/2 0000. — Empr. russe 1831, 96 1/4 00/00. — Rente perp. d'Esp., 0/0. — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 40 1/2 000. — mét. Autriche, 97 1/2 00/00. — Lots chez Gollas, 0/00. — Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danois, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 77 0/0. — Cortès, 32 0/0 000. — Dito Grèc, 0 — de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 25 août.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	d 3 mois.
Amsterdam	1/2 perte.		
Londres.	12 05	P 11 92 1/2	A 14 88
Paris.	47 7/16	P 47 1/8	A 47 1/8
Francofort.	36 1/16	35 7/8	A 35 1/8
Hambourg.	35 1/4	A 35 1/8	A

Escompte 3 0/0.

Effets publics. Belgique — Dette active, 102 1/2 A. Id. 41 1/4 P. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 1/4 1/8 A. — Id. de 12 mill. 0/1. Id. de 24 mill. 000 000/00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 00 0/0. — Oblig. synd., 0 0/0. — Rente remb., 2 1/2, 87 P. 94 3/4 P. — Espagne. Guebb., 38 1/2 P. — Id. perp. Paris, 5 p. c. — Id. perp. Amst., 39 37 1/2 P. 00 0/0 00/00. Idem dette différée, 9 1/2 à 8 3/4 P.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé. 400 caisses sucre Havane blond, à fls. 16 3/4 cent.

Arrivages au port d'Anvers, du 24 et 25 août.

Le koff belge Belle-Alliance, c. Peters, v. de Liverpool, ch. sel et 131 cuirs.

Le koff belge 2 Frères, c. Gankema, v. de Liverpool, ch. sel, café, bois de teinture et 1432 cuirs.

Le brick belge Voltigeur, c. Leclère, v. de Liverpool, ch. sel, fer et 1553 cuirs.

Le brick danois Teuton, c. Bendtsen, v. de Montevideo, de cornes et 9000 cuirs.

Le 3 mats américain Malay, c. Garrins, v. de Charleston, de coton.

Le sloop anglais Fanny, c. Drummond, v. de Londres, ch. café, tabac et plomb.

Bourse de Bruxelles, du 25 août. — Belgique. Dette active, 51 1/2 P. Emp. 24 mill., 98 0/0 P. — Hollande. Dette active, 50 3/4 0 — Espagne Gueb., 38 0/0 A. Perpétuelle Amst., 4 p. 0/0, 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 40 1/2 A. Id. Id. 3 p. 0/0, 00 0/0. Cortès à Lond., 32 0/0 P. Dette diff. 9 1/2 A.

Prix des grains au marché de Liège du 25 août.

Froment vieux l'hectolitre,	14 francs 57 cent.
Seigle, id.	8 76

H. Lignae, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.